

# FINANCER ET PROMOUVOIR LES ÉCO-INNOVATIONS

## Quels instruments en Europe et en France ?

*Mathilde MOSSE*

*Sous la direction de  
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | NOV 17  
Développement durable

COMPRENDRE POUR AGIR

## FINANCER ET PROMOUVOIR LES ÉCO-INNOVATIONS

Quels instruments en Europe et en France ?

*Mathilde MOSSE*

*Sous la direction de Denis STOKKINK*

*Dans le cadre du projet BIOHEC-LIFE cofinancé par le programme LIFE*



# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. Les instruments européens</b>	<b>4</b>
1. Les instruments financiers	4
A. Le programme Life	4
B. Horizon 2020	5
C. Fonds structurels et d'investissement européens (ESI)	6
D. COSME	7
E. Plan d'investissement	7
2. L'observatoire de l'éco-innovation	8
A. Présentation de l'Observatoire	8
B. Le tableau de bord de l'éco-innovation et l'index de l'éco-innovation	8
<b>II. Exemple d'un soutien national aux éco-innovations : la France</b>	<b>9</b>
1. La législation en matière d'innovations et de développement durable	9
A. Développement durable et éco-innovations	9
B. Les stratégies françaises	10
2. Les instruments de soutien	12
A. L'ADEME	12
B. Les prix « entreprises et environnement »	12
C. Le programme d'investissements d'avenir	12
<b>CONCLUSION</b>	<b>15</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>16</b>



# AVANT-PROPOS

Le financement de projets éco-innovants est la clé permettant à toutes structures de s'assurer les meilleures conditions de développement de son activité. POUR LA SOLIDARITÉ-PLS est intimement persuadée que les éco-innovations assurent une harmonie sociale et un développement économique respectueux de l'environnement et doivent donc disposer d'un large panel d'instruments financiers garantissant le succès de leur activité.

De nombreuses mesures et programmes-cadres se sont développés et offrent des instruments permettant de soutenir ces éco-projets. Il est cependant nécessaire que ces démarches continuent et se dynamisent davantage, au niveau européen, national, régional ou métropolitain.

PLS est fier de son engagement auprès de projets éco-innovants tels que BIOHEC-LIFE, projet porteur de sens social et environnemental, basé sur les principes de l'économie circulaire, et appelle l'ensemble des acteurs à soutenir la dynamique portée par les éco-innovations.

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink et Mathilde Mosse

# INTRODUCTION

L'éco-innovation souligne la dimension environnementale d'une innovation<sup>1</sup>. Cette dernière, longtemps affiliée à une conception purement économique et technologique a évolué, notamment à travers le concept d'innovation sociale, qui insiste sur la nécessité de prendre en considération d'autres variables lorsque l'on se réfère aux apports des innovations. C'est dans cette mouvance qu'est apparu le concept d'éco-innovation.

Afin de se développer et de s'implanter au sein de la société, les éco-innovations nécessitent des soutiens financiers importants. L'UE a établi divers programmes visant à promouvoir la Recherche et le Développement. En France, le président Macron exprimait en juin 2017, son souhait d'accueillir des chercheurs, notamment américains, du fait de la décision du président américain Donald Trump, de se désengager de l'accord de Paris sur le climat. Cette déclaration illustre la volonté du gouvernement français de soutenir l'innovation en matière environnementale et climatique. Il s'agit donc de vérifier cette hypothèse et d'identifier les instruments qui permettent, en Europe et en France, de promouvoir les éco-innovations.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS est actuellement engagé dans un projet européen éco-innovant, cofinancé par le programme LIFE: le projet **BIOHEC-LIFE**. À travers ce projet, nous analyserons les instruments financiers qui permettent à Gecco, leader du projet, de développer son activité grâce à l'hybridation de sources de financement.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail, consultez la note d'analyse de *Pour la Solidarité* « Éco-innovations en Europe ».

# I. LES INSTRUMENTS EUROPÉENS

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'éco-innovation, présenté dans la note d'analyse *Éco-innovations en Europe*<sup>2</sup> différents programmes ont été identifiés permettant de financer des projets éco-innovants.

## 1. LES INSTRUMENTS FINANCIERS

---

### A. Le programme Life

LIFE est l'instrument financier de l'UE pour l'Environnement et l'Action pour le Climat. Il est dirigé par la DG Environnement<sup>3</sup> et la DG Action Climat<sup>4</sup> de la Commission européenne. Le programme LIFE fut instauré en 1992 (LIFE I) et fut modifié à quatre reprises<sup>5</sup> :

- LIFE II : 1996-1999
- LIFE III : 2000-2006
- LIFE+ : 2007-2013
- LIFE : 2014-2020

À chaque évolution du programme, un budget et une méthodologie d'action sont définis. Le dernier programme d'action, instauré en 2014, a obtenu un financement de **3.4 milliards d'euros** pour une période de sept ans. Depuis 1992, LIFE a cofinancé plus de **4.500 projets**.

Ce programme a pour objectif de faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources. Dans ce but, il soutient des projets qui développent et expérimentent de nouvelles approches politiques et de meilleures pratiques permettant de faire face aux défis environnementaux<sup>6</sup>. Il contribue à l'implantation et au développement de la réglementation et du cadre législatif européen en la matière. Les domaines affiliés à ce programme sont multiples, mais répondent aux priorités suivantes<sup>7</sup> :

- **Environnement et utilisation rationnelle des ressources** : eau, déchets, qualité de l'air et émissions.
- **Nature et biodiversité** : préservation des sites et espèces naturels.
- **Gouvernance et information** : diffusion de bonnes pratiques, campagne de sensibilisation.
- **Atténuation du changement climatique** : réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- **Adaptation au changement climatique** : amélioration de la résilience.
- **Gouvernance et information** : diffusion de bonnes pratiques, campagne de sensibilisation.

---

<sup>2</sup> Mathilde Mosse (2017), « Les Éco-innovations en Europe », coll. Note d'analyse, *Pour la Solidarité*.

<sup>3</sup> Commission européenne « Supporting climate action through the EU budget », *Action pour le climat*.

<sup>4</sup> Commission européenne « Funding opportunities » *Environnement*.

<sup>5</sup> Commission européenne « Le programme LIFE » *Environnement*.

<sup>6</sup> Commission européenne (2017) « Ancrer l'éco-innovation au cœur des politiques européennes ». *Environnement*.

<sup>7</sup> Toute l'Europe « Life, le programme pour le climat et l'environnement ».

LIFE subventionne des projets à un taux de financement de 60% des coûts éligibles. Ceux-ci peuvent être proposés par des entreprises, des universités ou des associations et doivent présenter au moins l'une de ces quatre caractéristiques<sup>8</sup> :

1. Caractère innovant : prérequis pour les projets pilotes ou de démonstration.
2. Diffusion de bonnes pratiques ou d'informations.
3. Mise en œuvre et développement de la politique de l'UE en matière de climat et d'environnement.
4. Mise en œuvre d'une stratégie ou d'un plan d'action en matière d'environnement ou de climat à grande échelle territoriale.

### **Exemple de financement d'une éco-innovation par LIFE :**

*Le projet BIOHEC-LIFE vise à élaborer un biocarburant sur la base des principes de l'économie circulaire et à destination de véhicules d'utilité publique, en recyclant des huiles alimentaires usagées. BIOHEC-LIFE est menée par Gecco, une entreprise solidaire d'utilité sociale située à Lille.*

*Gecco est une entreprise créée en 2007 dont la finalité est de gérer durablement les déchets et les énergies, en mettant au point et en déployant à grande échelle, des systèmes de recyclage locaux, conformément aux principes de l'économie circulaire. L'entreprise est agréée « Entreprise solidaire d'utilité sociale » témoignant de son implication au sein de l'économie sociale et solidaire (ESS).*

*Grâce à un procédé technique innovant, Gecco tente de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de valoriser les huiles de fritures, considérées comme déchets difficilement recyclables. Le biocarburant est ensuite réintroduit en circuit court dans la flotte publique de la ville de Lille, selon les principes de l'économie circulaire. Le projet réunit, outre Gecco quatre partenaires :*

*-Université de Lille : elle travaille en étroite collaboration avec Gecco et met à disposition son laboratoire afin de tester les matériaux nécessaires à la transformation des huiles en biocarburant.*

*-NEOECO : est une PME chargée de la conception et de la réalisation du prototype d'unité de production de biodiesel.*

*-POUR LA SOLIDARITÉ-PLS : Think & do tank européen, assure l'étude de marché afin de répliquer le projet dans d'autres régions européennes.*

*-RREUSE : organisation qui représente un réseau de diverses entreprises sociales européennes actives dans la réutilisation, la réparation ou le recyclage. Ce réseau permettra entre autres d'identifier de potentiels partenaires afin de répliquer le projet dans d'autres États.*

## **B. Horizon 2020**

Horizon 2020 est le successeur du **Septième programme-cadre (FP7)** de l'Union européenne pour la recherche et le développement technologique. C'est le plus ancien programme de la Commission visant à financer la recherche et le développement. Il est spécifiquement dédié à la recherche et à l'innovation et est doté d'un budget de 79 milliards d'euros pour la période 2014-2020<sup>9</sup>.

Ce vaste programme peut couvrir l'ensemble de la chaîne d'innovation, de l'idée jusqu'à l'implantation sur le marché, et a pour objectif de stimuler la croissance économique, la compétitivité européenne et la création d'emploi. Il fut instauré dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 et mis en œuvre via l'initiative de l'Union pour l'innovation<sup>10</sup>. Ses trois priorités sont les suivantes<sup>11</sup> :

<sup>8</sup> Toute l'Europe (2017) « Life, le programme pour le climat et l'environnement ».

<sup>9</sup> Commission européenne « Ancrer l'éco-innovation au cœur des politiques européennes », *op. Cit.*

<sup>10</sup> Commission européenne « A Europe 2020 Initiative » *Innovation Union*.



- **Excellence scientifique** : Il promeut la recherche fondamentale et l'ouverture de nouvelles voies vers les technologies futures et émergentes. L'UE souhaite également se doter d'infrastructures de recherche accessibles à tous les chercheurs et soutient la mobilité de ces derniers vers et hors d'Europe.
- **La primauté industrielle** : Il soutient les PME innovantes, les partenariats public-privé et l'accès au financement à risque.
- **Les défis sociétaux** : Il favorise des projets interdisciplinaires qui répondent aux grands défis auxquels l'Europe est confrontée.

La dimension environnementale de ce programme est intégrée dans les objectifs des *Défis sociétaux*, sous l'intitulé : « Action pour le climat, environnement, utilisation rationnelle des ressources en matière première<sup>12</sup> ». Il est ainsi stipulé que le passage à une économie verte sera facilité grâce aux éco-innovations et que HORIZON 2020 souhaite financer et développer des solutions éco-innovantes, pour **les déchets** et **l'eau** notamment.

## C. Fonds structurels et d'Investissement européens (ESI)

Ces fonds visent à soutenir à échelle régionale et nationale, de nouvelles technologies arrivées à terme de leur développement. Ils sont soutenus conjointement par la Commission et les pays de l'UE et se centralisent sur **cinq domaines** :

1. La recherche et l'innovation.
2. Les technologies numériques.
3. Une économie sobre en carbone.
4. La gestion durable des ressources naturelles.
5. Les PME.

Chaque pays détermine en accord avec la Commission européenne, un partenariat décrivant la manière dont les cinq fonds suivants sont utilisés pour la période 2014-2020<sup>13</sup>:

1. **Le Fonds européen de développement régional (FEDER)** : Il vise à promouvoir un développement équilibré dans les différentes régions de l'Union. L'innovation (dont les éco-innovations) et la recherche font partie des 4 grandes priorités d'investissement du FEDER pour la période 2014-2020 et 27 milliards d'euros sont prévus afin de promouvoir la transition vers une économie à faible émission de carbone<sup>14</sup>.
2. **Le Fonds social européen (FSE)** : Il soutient des projets qui permettent à des personnes de trouver des emplois de meilleure qualité et qui offrent des perspectives professionnelles plus équitables pour les citoyens de l'UE.
3. **Le Fonds de cohésion** : Il finance des projets dans le domaine des transports et de l'environnement dans des pays dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90% de la moyenne de l'UE. Pour la période 2014-2020 ces pays sont la Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.
4. **Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)** : Il aide les régions rurales de l'UE à relever les principaux défis économiques et environnementaux de ce secteur.
5. **Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** : Il accompagne les pêcheurs afin d'adopter des pratiques de pêche durables, aide les communautés côtières à diversifier leur économie et soutient les projets d'amélioration de la qualité de vie le long des côtes européennes.

<sup>11</sup> Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation « Horizon 2020 ».

<sup>12</sup> Commission européenne « Ancrer l'éco-innovation au cœur des politiques européennes », *op. Cit.*

<sup>13</sup> Commission européenne « Fonds structurels et d'investissement européens ».

<sup>14</sup> Commission européenne « Programme de financements » *Environnement*.

Au total, plus de la moitié des fonds de l'UE transitent par l'un de ces cinq Fonds ESI<sup>15</sup>.

## D. COSME

Cosme est le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des PME. Il soutient les entreprises avec un budget de 2.3 milliards d'euros pour la période 2014-2020 et leur permet de bénéficier d'aide pour l'innovation ou le transfert de technologies<sup>16</sup> afin de renforcer leur viabilité et leur compétitivité. Il se divise autour de quatre grands objectifs<sup>17</sup>:

1. **Faciliter l'accès des PME au financement** : 60% du budget de COSME est alloué à **deux instruments financiers** :
  - a. La « **garantie de prêts** » pour aider les entreprises à augmenter leur volume de prêts auprès des intermédiaires financiers.
  - b. Le « **capital-investissement** » qui permet de fournir du capital-risque et capital-développement aux entreprises en phase de croissance ou de transition.
2. **Développer l'accès aux marchés, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE** : en proposant un éventail concret de services et d'outils d'appui aux entreprises.
3. **Améliorer les conditions-cadres pour les entreprises** : grâce à la réduction des charges législatives et administratives sur les entreprises, l'identification et l'échange de bonnes pratiques, la mise en œuvre d'outils analytiques et la mise en place d'actions dédiées à des secteurs-clés.
4. **Promouvoir l'entreprenariat et la culture entrepreneuriale** : en valorisant les compétences et les attitudes entrepreneuriales, notamment auprès de nouveaux entrepreneurs, des jeunes et des femmes.

## E. Plan d'investissement

Le Plan d'investissement, dit « Plan Juncker », instauré en 2014, vise à supprimer les obstacles aux investissements, à accroître la visibilité des projets d'investissement et à leur fournir une assistance technique et financière plus intelligente. Ce plan prévoit trois volets<sup>18</sup> :

- Mobiliser des investissements pour 315 milliards d'euros sur trois ans.
- Soutenir les investissements dans l'économie réelle.
- Créer un environnement propice aux investissements.

Pour ce faire le **Fonds européen pour les investissements stratégiques** (EFIS) fut instauré par la Commission européenne et la Banque européenne d'Investissement et permet de mobiliser des investissements privés en faveur de projets de grande importance pour l'UE. À terme, ce plan prévoit la mise en place d'un **marché unique numérique**, d'une **union de l'énergie** et d'une **union des marchés des capitaux**. Différents projets sont ainsi soutenus, dans les domaines de l'innovation, la recherche et le développement de projets écologiquement durables<sup>19</sup>. Ce plan a par exemple soutenu la mise en place d'un parc éolien belge ou encore la création d'une usine de bioproduits qui a créé 6.150 emplois en Finlande<sup>20</sup>.

---

<sup>15</sup> Commission européenne « Fonds structurels et d'investissement européens », *op. Cit.*

<sup>16</sup> *Idem.*

<sup>17</sup> Commission européenne (2017), « COSME, le programme européen pour les petites et moyennes entreprises » *Croissance, Marché Intérieur, Industrie, Entreprenariat et PME.*

<sup>18</sup> Commission européenne, « Plan d'investissement » La commission et ses priorités.

<sup>19</sup> *Ibidem.*

<sup>20</sup> Commission européenne « Le Plan d'investissement pour l'Europe » commission européenne.

## 2. L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCO-INNOVATION

---

### A. Présentation de l'Observatoire

En 2006, le Parlement européen et le Conseil ont adopté une décision établissant un **Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité**, modifié en 2011 par le **Plan d'action en faveur de l'éco-innovation (ECOAP)**<sup>21</sup>. En 2009, ce Programme-cadre a créé un **Observatoire de l'éco-innovation**, qui se présente comme une base de données en la matière. Cette plateforme fournit de multiples informations sur les éco-innovations aux entreprises et prestataires de services d'innovations. L'Observatoire se définit comme un socle permettant d'interférer dans la prise de décision et l'élaboration de politiques, en agissant à travers une plateforme qui analyse et met à disposition des informations liées aux activités éco-innovantes. Ces principales activités sont<sup>22</sup> :

- La collecte et l'analyse des données relatives à l'évolution du marché et des tendances technologiques, en lien avec d'autres initiatives européennes ou nationales.
- Le recueil de l'avis d'experts sur les principaux domaines et questions émergents de l'éco-innovation et les impacts potentiels sur les marchés futurs.
- La **création d'un tableau de bord européen**.
- La publication d'un rapport annuel sur les tendances récentes et les marchés émergents pour l'éco-innovation.
- La rédaction de rapports thématiques sur des questions spécifiques.
- La rédaction de rapports nationaux présentant les données pour chacun des États de l'UE.
- La mise à disposition pour les PME d'une veille technologique, du marché et des tendances en matière de financement.

### B. Le tableau de bord de l'éco-innovation et l'index de l'éco-innovation

Le tableau de bord et l'index de l'éco-innovation sont deux outils disponibles sur le site de l'Observatoire qui ont été élaborés afin d'identifier les forces et faiblesses des pays européens en matière d'éco-innovation. Ils évaluent seize indicateurs nationaux répartis en cinq dimensions<sup>23</sup> :

1. Inputs des éco-innovations
  - Crédits et dépenses des gouvernements en R&D en matière d'environnement et d'énergie (en % du PIB)
  - Total du personnel et chercheurs en R&D (% de l'emploi total)
  - Valeur total des investissements durables
2. Activités relatives aux éco-innovations
  - Entreprises ayant créé une activité innovante visant à réduire l'apport matériel par unité de production (sur % du nombre d'entreprises)
  - Entreprises ayant créé une activité innovante visant à réduire l'apport énergétique par unité de production (sur % du nombre d'entreprises)
  - Organisations enregistrées sous la norme ISO 14001
3. Outputs des éco-innovations
  - Brevets liés à l'éco-innovation
  - Publications académiques liées à l'éco-innovation
  - Couverture médiatique de l'éco-innovation
4. Efficacité des éco-innovations
  - Productivité matérielle (PIB/Consommation matériel domestique)
  - Productivité de l'eau (PIB / Empreinte en eau)

---

<sup>21</sup> Ce plan d'action est décrit dans la note d'analyse « *les éco-innovations en Europe* » Pour la Solidarité, 2017

<sup>22</sup> Eco-innovation Observatory « L'observatoire de l'éco innovation » *Commission européenne*

<sup>23</sup> Commission européenne « The Eco-innovation scoreboard and the eco-innovation index » Environment, Eco innovation action plan, 2017

- Productivité énergétique (PIB/Consommation intérieure brute d'énergie)
  - Intensité des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>e / PIB)
5. Résultats socioéconomiques des éco-innovations
- Exportation de produits provenant d'éco-industries
  - Emploi dans les domaines des éco-industries et de l'économie circulaire
  - Revenu au sein des éco-industries et de l'économie circulaire

Selon ces indicateurs, les leaders européens en matière d'éco-innovation sont l'Allemagne, le Luxembourg, la Finlande, le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni. À l'inverse, les pays ayant obtenus les scores les plus faibles sont la Bulgarie, la Hongrie, Malte, la Roumanie, Chypre et la Pologne. La France et la Belgique se situent dans la moyenne européenne<sup>24</sup>.

## II. EXEMPLE D'UN SOUTIEN NATIONAL AUX ÉCO-INNOVATIONS : LA FRANCE

### 1. LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'INNOVATIONS ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

#### A. Développement durable et éco-innovations

En France, le soutien à l'éco-innovation a débuté grâce à la promotion de « l'économie verte » à travers l'adoption de la **Stratégie nationale de développement durable 2003-2008**. Cette stratégie est l'aboutissement de la conférence du sommet de la Terre à Rio en 1992 et celui de Johannesburg de 2002, où la France s'est engagée à rédiger un plan d'action en faveur du développement durable. **Six axes stratégiques** ont été identifiés afin de couvrir les 10 programmes d'action<sup>25</sup> :

1. Le citoyen acteur du développement durable.
2. Territoires.
3. Activités économiques, entreprises et consommateurs.
4. Prévenir les risques, les pollutions et autres atteintes à la santé et à l'environnement.
5. Vers un État exemplaire.
6. Action internationales.

Le troisième axe a notamment comme objectif de développer l'innovation et la création d'entreprises dans les domaines d'activité liés au développement durable et d'accroître la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, afin d'en faire une condition de leur bonne gouvernance<sup>26</sup>. Ce sont les premières politiques de promotion de l'innovation intégrant des critères de durabilité.

Suite au lancement du Grenelle de l'environnement en 2007, la France a significativement accéléré sa transition vers une économie verte, avec l'adoption de 268 engagements qui ont été traduits par l'adoption du **Grenelle I** en 2009 et du **Grenelle II** en 2010<sup>27</sup>. C'est dans ce cadre que la France a concrétisé sa volonté

<sup>24</sup> Stefan Giljum, Mirko Lieber, Asel Doranova, « EU Eco-Innovation Index » *Eco-Innovation Observatory*, Commission européenne, avril 2017, p.4  
<sup>25</sup> Direction de l'information légale et administrative « la stratégie nationale de développement durable 2003-2008 » La documentation française, 2007

<sup>26</sup> Comité permanent des hauts fonctionnaires du développement durable "4e rapport sur la mise en oeuvre de la Stratégie nationale de développement durable 2003-2008" décembre 2006

<sup>27</sup> Jacques Lesourne, Denis Randet, « La Recherche et l'Innovation en France », *Odile Jacob*, octobre 2011, p.251

de soutenir la Recherche et le Développement dans le domaine des énergies renouvelables et des nouvelles technologies de l'énergie. Cependant, malgré la volonté du gouvernement, les mesures sont restées très évasives et les budgets annoncés peu crédibles, du fait de l'imprécision des acteurs concernés et de la temporalité des actions<sup>28</sup>.

En 2008, un fonds de soutien aux démonstrateurs industriels a été mis en place à l'Agence de l'Environnement et de l'Énergie (ADEME), afin de financer le « développement expérimental ». Ce fonds avait permis de soutenir 17 projets, notamment dans les domaines des biocarburants de deuxième génération et du captage de CO<sub>2</sub><sup>29</sup>.

Les ministères de l'Industrie et du Développement durable ont également établi en 2008, le **plan ECOTECH** afin de dynamiser le secteur des éco-industries. Ce plan a entre-autre permis de lancer un appel à projet *Éco-industrie* commun entre le ministère de l'Industrie, l'ADEME et OSEO<sup>30</sup>, pour un montant de 30 millions d'euros sur 3 ans. Les projets devaient s'inscrire dans l'une des cinq thématiques suivantes :

1. Mise en œuvre de systèmes de production-consommation durable.
2. Production industrielle durable.
3. Gestion et valorisation des déchets.
4. Traitement des émissions polluantes.
5. Surveillance et évaluation de la qualité de l'environnement.

## B. Les Stratégies françaises

### Stratégie nationale de la recherche et de l'innovation-SNRI : 2009-2012

Afin de promouvoir la recherche et l'innovation au sein de la société et de l'économie française, le gouvernement adopte, en 2009 la SNRI. Le second axe prioritaire de cette stratégie est l'urgence environnementale et les écotechnologies. Il est ainsi défini que les **écotechnologies** et l'**écoconception** doivent devenir une priorité nationale et doivent se développer afin de rendre l'économie plus compétitive tout en ayant un impact environnemental faible. L'utilisation du terme *écotechnologie* est également observable dans la réglementation européenne, qui avait premièrement adopté un **Plan d'action en faveur des écotechnologies** en 2004 avant de définir le **Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité** en 2006.

*« Il est urgent d'innover pour assurer un développement plus durable à l'humanité »*

*Stratégie Nationale de Recherche et d'innovation 2009<sup>31</sup>*

### Stratégie nationale de développement durable : 2010-2013

Le volet *Stratégie nationale de développement durable 2010-2013* a permis à la France de réitérer son soutien à l'économie verte et à l'innovation des entreprises : elle définit une politique industrielle de soutien

---

<sup>28</sup> *Idem*, p.253

<sup>29</sup> *Idem*, p. 251

<sup>30</sup> OSEO est une entreprise publique qui soutient l'innovation et la croissance des petites et moyennes entreprises. Cette structure dépend directement de l'Etat.

<sup>31</sup> Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche « Stratégie nationale de recherche et d'innovation », république française, 2009

aux filières prioritaires telles que les énergies renouvelables, le stockage de l'énergie, la chimie verte et les biomatériaux, les technologies et l'organisation du recyclage, la stockage et enfin la valorisation du CO2. Elle offre également un appui au développement des opérations de démonstration et à l'expérimentation industrielle des innovations.

*L'Innovation dans les services et les organisations joue un rôle moteur dans le développement de nouveaux modèles économiques dont celui de la croissance verte.*

*Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013<sup>32</sup>*

### **Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable-SNTEDD: 2015-2020**

Cette stratégie a été adoptée par le Conseil des ministres en février 2015 et fixe le cadre des nouveaux enjeux des politiques en matière de développement durable pour cette période. Elle repose sur trois piliers qui regroupent chacun plusieurs axes<sup>33</sup> :

- **Définir une vision à l'horizon 2020** : Définir une stratégie en matière de développement durable implique une réflexion dans une multitude de domaines d'activité. Afin d'obtenir une méthode de travail la plus efficace possible il est nécessaire de travailler de manière collective et coordonnée. Cette vision repose sur trois axes :
  - Développement des territoires durables et résilients.
  - Engagement dans l'économie circulaire et sobre en carbone.
  - Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales.
- **Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte** : Ce pilier implique l'instauration de mesures visant à transformer la société dans des secteurs tels que l'économie d'énergie, la lutte contre le gaspillage, le développement de transports propres, la promotion de l'économie circulaire et faciliter l'innovation via ces trois axes :
  - Invention de nouveaux modèles économiques et financiers.
  - Accompagnement de la mutation écologique des activités économiques.
  - Orientation de la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique.
- **Favoriser l'appropriation de la croissance écologique par tous** : Il implique l'instauration de mesures visant à modifier en profondeur les habitudes et modes de pensée des citoyens. Les axes suivants visent à accompagner les acteurs dans une réflexion sur la pédagogie afin de favoriser leur démarche vers la transition :
  - Éducation et formation afin de sensibiliser les acteurs à l'écologie et au développement durable.
  - Mobilisation des acteurs à toutes les échelles.
  - Promotion du développement durable au niveau européen et international.

---

<sup>32</sup> Comité interministériel pour le développement durable "Stratégie National de développement durable 2010-2013" adopté le 27 juillet 2010, P.9

<sup>33</sup> République française, le gouvernement « Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 » février 2015

## 2. LES INSTRUMENTS DE SOUTIEN

---

### A. L'ADEME

En France, la promotion de projets éco-innovants s'effectue principalement grâce à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie-ADEME, établissement public à caractère industriel, placé sous tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'ADEME finance des programmes de recherche et développement et met à disposition des outils et méthodes comme par exemple l'outil « Bilan produits » qui calcule les impacts environnementaux des produits. Elle est également active dans la rédaction d'études et d'analyse de cycle de vie dans différents domaines : biocarburants ; circuits de distribution, emballage, filières de traitement de déchets.

L'ADEME pilote un réseau nommé « Club ADEME international » destiné à soutenir les éco-innovations françaises à l'étranger. C'est un levier considérable pour les entreprises souhaitant identifier des partenaires mais également développer des projets internationaux dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du climat. Aujourd'hui, 110 entreprises bénéficient de ce réseau et près de 15 projets internationaux sont développés chaque année.

### B. Les prix « entreprises et environnement »

Créés en 1987 et organisés par l'ADEME et le ministère de l'environnement, ces prix récompensent chaque année les actions et projets portés par des entreprises dans le domaine de l'environnement. Il existe cinq catégories de prix <sup>34</sup>:

1. **Économie circulaire** : pour des entreprises qui appliquent les sept piliers de l'économie circulaire que définit l'ADEME : approvisionnement durable, écoconception, écologie industriel et territorial, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage.
2. **Lutte contre le changement climatique** : pour des entreprises qui trouvent des solutions aux défis climatiques, soit via l'adaptation à ces changements ou soit via la réduction de l'impact négatif des entreprises sur le climat.
3. **Meilleur reporting environnemental** : pour des entreprises ayant intégré les impacts sur l'environnement de leur activité dans leur moyen de communication, d'information ou rapport de gestion annuel.
4. **Biodiversité et entreprises** : pour des entreprises ayant développé une activité de préservation ou de restauration de la biodiversité.
5. **Innovation dans les technologies et les modèles économiques** : pour des entreprises de tous secteurs, dont celui des écotechnologies, qui ont mis sur le marché une innovation de produit, de procédé, de service ou de modèle d'affaire dans les secteurs suivants : eau, déchets, air, sols, performance énergétique, énergies renouvelables, ville durable<sup>35</sup>.

### C. Le Programme d'investissements d'avenir

Le programme d'investissements d'avenir (PIA) est né du rapport « Juppé-Rocard » en 2009 et vise à préparer la France aux défis du futur. Il est caractérisé par ses trois mots d'ordre : excellence, innovation et

---

<sup>34</sup> Ministère de la Transition écologique et solidaire « les prix entreprises et environnement », 2016.

<sup>35</sup> *Idem*

coopération. Depuis 2010, 35 milliards d'euros ont été déployés au bénéfice de l'enseignement supérieur, la recherche, la valorisation et l'innovation dans les secteurs stratégiques de l'économie française. Bien que ce programme ne vise pas spécifiquement les projets éco-innovants, le lancement du troisième volet PIA3 en 2016, marque une nouvelle étape puisque 6 milliards d'euros, sur les 10 milliards prévus (60%) devront contribuer au financement du développement durable et de la croissance verte. L'objectif de transition écologique de l'économie française est ainsi divisé en trois modalités<sup>36</sup> :

1. Financer des solutions technologiques nouvelles relatives à la transition énergétique.
2. Imposer une éco-conditionnalité au soutien apporté aux projets, notamment dans l'industrie.
3. Privilégier des projets qui contribuent aux économies d'énergie et au développement durable.

Les dispositifs de soutien aux éco-innovations sont relativement nombreux sur le territoire français. Néanmoins, il convient de mentionner que leur efficacité est parfois remise en cause, du fait de leur nombre trop important qui entraîne une forte complexité dans la gestion administrative des projets. Cette complexité administrative peut s'avérer être un obstacle considérable pour de petites entreprises peu familières aux démarches permettant d'obtenir des subventions, qu'elles soient européennes, nationales, régionales ou métropolitaines.

Afin d'illustrer la diversité des sources de financement qui peuvent s'offrir à une entreprise porteuse de projets éco-innovants, POUR LA SOLIDARITÉ a interviewé Gecco, leader du projet BIOHEC-LIFE, afin de comprendre les différentes possibilités de financements qui permettent de développer son activité.

#### ***Hybridation des sources de financement : le cas de l'entreprise Gecco. Interview de Michel Millares.***

***PLS : Quelles sont les caractéristiques qui font de Gecco une « entreprise solidaire d'utilité sociale » ?***

**Gecco :** Les valeurs fondatrices de Gecco affirment la primauté de l'homme et de l'environnement sur le profit financier. L'ensemble des associés et du personnel partage ces valeurs et se reconnaît dans le projet de l'entreprise. Ceci se traduit notamment sur l'échelle des salaires au sein de l'entreprise, qui respecte les critères de la loi de 2014 sur les entreprises solidaires d'utilité sociale.

**Nous mettons en œuvre une gouvernance participative dans les prises de décisions en consultant les associés et les salariés. Le capital de l'entreprise est d'ailleurs ouvert aux salariés. Gecco se définit comme une entreprise «insérante»: 80% des personnes recrutées depuis la création sont issues du chômage, de la formation et de l'insertion. Plusieurs sous-traitants de Gecco sont des entreprises d'insertion.**

**L'action de Gecco vise à accroître l'autonomie énergétique des territoires par la mise en œuvre de boucles d'économie circulaire de production d'énergie renouvelable à partir de déchets. La production de biodiesel est notamment destinée aux flottes de véhicules des collectivités, afin de contribuer à les rendre moins polluants, moins émetteurs de gaz à effet de serre et moins dépendants des énergies fossiles.**

**Enfin, notre action s'inscrit dans une démarche collaborative sur chaque territoire, en mettant l'ensemble des acteurs autour de la table.**

---

<sup>36</sup> Commissariat Général à L'investissement « Investissements d'avenir, préparer la France aux défis de demain » République française, premier ministre, 2016.



*PLS : Quelles ont été les premières sources de financement à soutenir l'activité de Gecco ?*

**Gecco :** À sa création en 2007, Gecco a bénéficié de l'investissement en capital et en compte courant d'associés ; réitéré en 2008. De même, un programme d'innovation a pu être lancé en 2008 grâce à l'obtention d'une subvention à la Recherche – développement d'OSEO, qui a depuis fusionné afin de créer la Banque Publique d'Investissement BPI. Enfin, Gecco a pu bénéficier d'emprunts bancaires auprès de la NEF<sup>37</sup> et du Crédit Coopératif<sup>38</sup>.

*PLS : Quelles sont les différentes sources de financement / subventions qui permettent à Gecco de développer son activité ?*

**Gecco :** Dans le cadre de son activité, Gecco est aidé à différentes échelles :

-Aides métropolitaines : Gecco a ainsi pu bénéficier d'appels à projets aux initiatives solidaires de la métropole européenne de Lille.

-Aides régionales : Au niveau de la région Gecco a bénéficié d'un Contrat d'Aide au Développement de l'Économie Solidaire CADDES, au FRAMEE (Aide à l'investissement) ainsi qu'un cofinancement du démonstrateur biodiesel en Hauts de France.

-Aides nationales : Gecco bénéficie de quelques subventions comme notamment un crédit d'impôt Recherche et Innovation grâce à son statut de Jeune Entreprise Innovante, elle possède également une Convention Industries Formation Recherche CIFRE, d'un Accès aux programmes Européens (APE) et APT Aides aux Partenariats Technologique de la Banque Publique d'Investissement pour le montage de projets partenariaux européens ainsi que des aides aux programmes de Recherche 1 Développement et Innovation de la BPI. L'entreprise bénéficie également de prêt participatif AMI ESS de la Caisse des dépôts dans le cadre des investissements d'avenir.

-Aides européennes : Dans le cadre de la création du projet BIOHEC-LIFE, Gecco mène le projet grâce au cofinancement du programme LIFE, réunissant 4 autres partenaires, POUR LA SOLIDARITÉ, RREUSE, NEOECO et l'Université de Lille.

De plus, dans la mesure du possible Gecco lève des fonds auprès des investisseurs.

---

<sup>37</sup> Créée en 1998, la Nef est une coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle.

<sup>38</sup> Le Crédit Coopératif favorise le développement d'une économie à forte plus-value sociale. Il souhaite agir pour une société où l'homme et son environnement priment sur le capital.

# CONCLUSION

Les projets éco-innovants mobilisent des technologies, produits, procédés ou services qui nécessitent, dans la plupart des cas, un investissement financier important. L'UE a instauré un éventail de programmes qui permettent de financer, de différentes façons, des projets innovants qui répondent aux défis du changement climatique, de la préservation environnementale ou de la justice sociale.

En France, le gouvernement s'est également engagé à travers la mise en place de programmes et de subventions visant à soutenir des projets éco-innovants. Néanmoins, le cadre de mise en œuvre reste relativement flou et des efforts sont requis afin de soutenir efficacement ces projets.

À travers l'exemple d'une entreprise comme Gecco, porteuse du projet éco-innovant BIOHEC-LIFE, nous avons pu illustrer l'hétérogénéité des sources de financement pouvant soutenir ces projets. Néanmoins POUR LA SOLIDARITÉ souligne l'importance d'une telle multitude de ressources financières car celles-ci sont plus complémentaires que suffisantes. En effet, les obstacles administratifs et législatifs de ces programmes européens ou nationaux, empêchent parfois ce système de financement de fonctionner au mieux de son potentiel et entrave le bon développement de ces projets. Les soutiens permettant de faciliter l'accès à de tels subsides doivent être consolidés afin de proposer un terrain fertile aux innovations de demain.

# BIBLIOGRAPHIE

## DOCUMENTS INSTITUTIONNELS / OFFICIELS

---

- Commissariat Général à L'investissement « Investissements d'avenir, préparer la France aux défis de demain » République française, premier ministre, [En ligne], 2016. Consulté sur : [PIA3](#)
- Commission européenne « Le programme LIFE » *Environnement*, [En ligne] Août 2017. Consulté sur : [LIFE programme](#)
- Commission européenne « Funding opportunities » *Environnement*, [En ligne], juin 2016. Consulté sur : [Funding opportunities](#)
- Commission européenne « Supporting climate action through the EU budget », *Action pour le climat*, [En ligne], octobre 2017. Consulté sur : [Supporting climate action](#)
- Commission européenne « Ancrer l'éco-innovation au cœur des politiques européennes » *Environnement*, [En ligne], septembre 2017. Consulté sur : [Ancrer l'innovation au cœur des politiques européennes](#)
- Commission européenne « A Europe 2020 Initiative » *Innovation Union*, [En ligne], Décembre 2016. Consulté sur : [Innovation Union](#)
- Comité interministériel pour le développement durable “Stratégie Nationale de développement durable 2010-2013” [En ligne], adopté le 27 juillet 2010, 60p. Consulté sur : [Stratégie nationale pour le développement durable 2010-2013](#)
- Comité permanent des hauts fonctionnaires du développement durable “4e rapport sur la mise en oeuvre de la Stratégie nationale de développement durable 2003-2008” décembre 2006, 32p. Consulté sur : [Stratégie nationale de développement durable – 4<sup>e</sup> rapport](#)
- Stefan Giljum, Mirko Lieber, Asel Doranova, « EU Eco-Innovation Index » Eco-Innovation Observatory, Commission européenne, [En ligne], Avril 2017, 6p. Consulté sur : [EIO Brief](#)
- Commission européenne « Le Plan d'investissement pour l'Europe » commission européenne, [En ligne], octobre 2016. Consulté sur : [Le Plan d'investissement pour l'Europe](#)
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche « Stratégie nationale de recherche et d'innovation », république française, [En ligne], 2009. Consulté sur : [SNRI 2009](#)
- République française, le gouvernement « Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 » [En ligne], février 2015. Consulté sur : [Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020](#).

## DOCUMENTS ACADEMIQUES

---

- Jacques Lesourne, Denis Randet, « La Recherche et l'Innovation en France”, *Odile Jacob*, octobre 2011, 384p.

## SITES INTERNET

---

- Eco-innovation Observatory « L'observatoire de l'éco innovation » *Commission européenne*, [En ligne]. Consulté sur : [Eco-innovation Observatory](#)
- Commission européenne « Eco-innovation at the heart of European Policies » *Environment, Eco innovation action plan*, [En ligne], 2017. Consulté sur : [The eco-innovation scoreboard and the eco-innovation index](#)
- Commission européenne « COSME, le programme européen pour les petites et moyennes entreprises » *Croissance, Marché Intérieur, Industrie, Entrepreneuriat et PME*, novembre 2017. [En ligne]. Consulté sur : [COSME](#)
- Commission européenne, « Plan d'investissement » La commission et ses priorités. [En ligne]. Consulté sur : [Plan d'investissement](#)
- Commission européenne « Fonds structurels et d'investissement européens ». [En ligne]. Consulté sur : [Fonds ESI](#)
- Direction de l'information légale et administrative « la stratégie nationale de développement durable 2003-2008 » La documentation française, [En ligne]. 2007. Consulté sur : [Stratégie nationale de développement durable 2003-2008](#)
- Toute l'Europe « Life, le programme pour le climat et l'environnement » [En ligne]. Août 2017. Consulté sur : [LIFE, le programme pour le climat et l'environnement](#).
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation « Horizon 2020 ». Consulté sur : [Horizon 2020](#)
- Ministère de la Transition écologique et solidaire « les prix entreprises et environnement », [En ligne]. 2016. Consulté sur : [Prix entreprises et environnement](#)

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée  
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

# POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

*Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*

*POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.*

## ACTIVITÉS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

### Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

**Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu) et disponibles en version papier.

2

**Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

**Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

**Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

# THÉMATIQUES

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



## OBSERVATOIRES EUROPÉENS

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- [www.ess-europe.eu](http://www.ess-europe.eu)
- [www.diversite-europe.eu](http://www.diversite-europe.eu)
- [www.transition-europe.eu](http://www.transition-europe.eu)
- [www.participation-citoyenne.eu](http://www.participation-citoyenne.eu)

# COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

## NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

---

- *Les éco-innovations en Europe*, Mathilde Mosse, octobre 2017
- *Décrochage scolaire : 3 Notes d'analyse*. Marie Schuller, octobre 2017
- *Quelles politiques économiques contre le réchauffement climatique en Europe ?* Tristan Thomas, octobre 2017
- *L'agriculture urbaine en Europe*. Louise Rouquette, septembre 2017.
- *Le bénévolat, outil des politiques publiques : 3 Notes d'analyse*. Rémi Leturcq, septembre 2017.
- *Pour une identité européenne fondée sur la diversité*. Marie Schuller, septembre 2017.
- *Pour la réduction du temps de travail*. Alberto Iturralde, septembre 2017.
- *Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?* Florian Benais, septembre 2017.
- *Égalité des genres et emploi : l'Europe revient sur l'équilibre travail-vie privée*. Anna Métral, septembre 2017.
- *La digitalisation des services à la personne*. POUR LA SOLIDARITÉ & CHORUM, juin 2017.
- *L'austérité dans la zone euro : 4 Notes d'analyse*. Alberto Iturralde, juin 2017.

## CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

---

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

## ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

---

- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises*. Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France*. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage*. Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises*. Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative*. Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)



# Développement durable

*Le développement durable constitue un mode de développement équilibré des activités humaines qui met en relation efficacité économique, préservation de l'environnement et équité sociale. Son objectif global est de répondre aux besoins du présent sans compromettre l'avenir des générations futures. À travers ce principe, et en se focalisant plus particulièrement sur les concepts d'économie circulaire, de COP 21, COP 22 et de réchauffement climatique, POUR LA SOLIDARITÉ – PLS entend démontrer l'importance d'engager la société dans une transition écologique et sociale. Devant l'urgence climatique et l'aggravation des détresses humaines, PLS est convaincu que cette mise en action des préceptes du développement durable permettra de bâtir une société plus équilibrée et inclusive.*

**Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink**

[www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

Avec le soutien de

